

Dossier Spécial : Education des personnes handicapées

Promouvoir les exemples de résilience

pp.4&5

Placide : Un excellent
calligraphe malgré les limites
de sa motricité ▶

Education des personnes handicapées : Que disent les textes? p.5



**La Campagne Mondiale
pour l'Education plaide
pour des actions concrètes
autour de l'ODD 4**

p.2



**Atelier annuel de la
Coopération Suisse :**
Les résultats des programmes
d'éducation passés à la loupe

p.3

Sommet des Nations-Unies sur les ODD : La Campagne Mondiale pour l'Éducation plaide pour des actions concrètes autour de l'ODD 4

L'édition 2023 du sommet des Nations-Unies sur les ODD s'est déroulée les 18 et 19 septembre 2023 à New York aux Etats-Unis. Cette rencontre organisée à mi-chemin de l'échéance fixée pour l'Agenda 2030 lance une nouvelle phase d'accélération de l'atteinte des cibles des ODD. Le sommet s'est tenu dans un contexte de crises multiples qui fragilisent les efforts devant concourir à l'atteinte des objectifs de développement durable.

L'éducation était l'une des pré-occupations placées au cœur du sommet. Les efforts fournis par les pays ont été analysés. Il en ressort que beaucoup de défis restent à relever notamment en termes de respect des engagements pris par les Etats.

La Campagne Mondiale pour l'Éducation (CME) dont Pamoja Education est membre a, dans une déclaration rendue publique à l'issue des travaux du sommet, exprimé sa reconnaissance envers les gouverne-

ments et la communauté internationale pour les efforts fournis dans la mise en œuvre de l'ODD 4. Au-delà de la rhétorique politique, la CME appelle toutefois à des actions concrètes permettant de ne laisser personne de côté. En effet, la CME déplore l'insuffisance des financements alloués au secteur de l'éducation qui serait due à plusieurs facteurs dont l'ignorance de l'importance de l'éducation, une mauvaise politique fiscale, une mauvaise gestion de la dette, la privatisation de

l'éducation, le faible soutien de la coopération internationale au profit des pays à faible revenu dans la conception et la mise en œuvre des politiques éducatives.

La CME réitère enfin la nécessité de préserver les espaces de prise de décision impliquant les acteurs publics et les organisations de la société civile. Dans cet ordre, elle soutient pleinement l'appel du sommet sur les ODD à renforcer les institutions publiques, la gouvernance et la redevabilité.

Objectifs

4

**Assurer à tous
une éducation
équitable,
inclusive et de
qualité et des
possibilités
d'apprentissage
tout au long de la
vie**



Atelier annuel de la Coopération

Suisse : Les résultats des programmes d'éducation passés à la loupe



Photo de famille des participants à l'atelier

Une rencontre tenue le jeudi 12 octobre 2023 à l'hôtel Azalaï a permis d'analyser les résultats obtenus par les différents programmes au cours de la période allant d'octobre 2022 à septembre 2023. Il s'agit du PAGEDA 2 (Programme de Gestion Décentralisée de l'Alphabétisation), du PAEFE (Programme d'Appui à l'Education et à la Formation des Enfants Exclus du système éducatif formel), de FORCE (Formation professionnelle et Renforcement de Capacités pour l'Emploi), du PAQUE (Programme d'Appui à la Qualité de l'Education), du PAO2P-AO (Programme d'Appui aux Organisations et Populations Pastorales) et du PRAQUE (Programme Régional d'Appui à la Qualité de l'Education en Afrique de l'Ouest. Tous ces

programmes sont soutenus par la Direction du Développement et de la Coopération Suisse.

Lesdits programmes ont été mis en œuvre dans un contexte politique apaisé mais marqué par la dégradation de la situation sécuritaire dans la partie septentrionale du pays, par un léger ralentissement des activités économiques mais également par la prise de mesures de protection sociale. On retient que le gouvernement du Bénin a maintenu des allocations budgétaires aux secteurs sociaux en général (73,7%) et à celui de l'éducation (25,5%) en particulier contribuant au renforcement de la résilience du Système Educatif National. Toutefois, il est à noter que le sous-secteur de l'alphabétisation demeure

le parent pauvre du secteur de l'éducation.

La recommandation principale issue de cet atelier présidé par le Chef du domaine Education et Gouvernance est la nécessité de renforcer les synergies d'actions entre les partenaires du domaine éducation afin que le plaidoyer et le dialogue politique soient mieux structurés au Bénin.



Florian Johannes Brändli Chef du domaine Education et Gouvernance

Placide Koffi ALLOMAHON, un excellent calligraphe malgré les limites de sa motricité



Le handicap est un atout». Ceci est le credo de Placide Koffi ALLOMAHON qui en a fait une arme pour affronter les difficultés de la vie. Les obstacles, Placide a commencé à y faire face très tôt, dès sa tendre enfance. Son premier enseignant a failli être le sécateur de son destin florissant de ce brillant apprenant. Il conseille simplement au père de Placide de retourner à la maison avec son enfant qui visiblement n'avait rien à faire valoir à l'école. Mais sans compter avec la tenacité du jeune Placide qui voyait plutôt son épanouissement socioprofessionnel via les bancs de l'école. Le fait de l'avoir placé au fond de la classe malgré sa petite taille ne l'a pas découragé. «Je faisais du bruit pour l'amener à me changer de place. Et ça a marché». Au fil du temps, Placide s'est révélé parmi les meilleurs écoliers, avec cette particularité de calligraphier les leçons et les exercices. Il était aussi meilleur lecteur.

Cette détermination a permis à Placide d'évoluer jusqu'à

l'obtention de son baccalauréat. Il obtiendra ensuite son BTS et une licence en ressources humaines. Parce qu'il a croisé des gens affables qui ont cru en lui, il a pu s'insérer dans la vie professionnelle

après quelques années de stage. Aujourd'hui, il occupe une fonction importante au sein d'une mairie (chef service secrétariat administratif); un service qu'il dirige avec une grande dextérité.

Nécessité d'organiser des séances d'orientation spécifiques au profit des bacheliers personnes handicapées

Le choix des filières de formation universitaire influe inévitablement sur l'insertion des diplômés. Beaucoup d'étudiants se retrouvent au chômage après 2, 3, 4 ou 5 années d'études sanctionnées par des diplômes académiques ou professionnels. La plupart d'entre eux choisissent mal leur filière d'études. Ils s'orientent le plus souvent vers des secteurs saturés ou des secteurs offrant peu d'opportunités d'emplois.

Dans ce lot d'infortunés, les personnes handicapées sont les plus vulnérables. Leur handicap représente un obstacle supplémentaire. Qu'on le veuille ou non, les personnes handicapées ne sont pas prédisposées à toutes sortes d'emplois. Elles se sentent à l'aise dans des secteurs ou domaines donnés. Pour cela, il faudra les orienter dès l'obtention du baccalauréat ou mieux, dès les premières classes du secondaire.

Floriane BAHINI, Raconter la vie sans l'avoir jamais vue

Journaliste et écrivaine, Floriane incarne une résilience exceptionnelle face aux divers obstacles qui jalonnent sa vie depuis la survenue de sa cécité à l'âge de 8 ans à la suite d'un surdosage de chloroquine. Elle aurait pu mettre un terme à son parcours scolaire et académique si le regard et le comporte-

ment des autres avaient pris le dessus. «Nos camarades nous évitaient. Ils pensaient qu'ils pouvaient contracter le handicap étant en contact avec nous». En effet pour ses études secondaires, Floriane n'a pas fréquenté une école dédiée aux personnes handicapées visuelles. Elle est restée au milieu d'élèves non handicapés qui la soumettaient à toutes sortes de discrimination et de stigmatisation. Ceci n'a guère émoussé sa détermination car elle voulait réaliser ses rêves de vie.

Après l'obtention de son baccalauréat, Floriane décide de faire des études de journalisme. Elle aimait écouter la radio et avait des modèles à qui elle souhaitait ressembler dans le futur. Son rêve se réalise et ceci doublement. En plus d'être devenue journaliste, elle est écrivaine avec plusieurs ouvrages.



Education des personnes handicapées : Que disent les textes?

Loi N°2017-06 du 29 septembre 2017 portant protection et promotion des droits des personnes handicapées en République du Bénin.

(Articles 30 à 36)

Article 30 : L'Etat garantit le droit à l'éducation, à l'enseignement et à la formation aux personnes handicapées.

L'éducation est gratuite et inclusive en milieu ordinaire pour les enfants et adoles-

cents handicapés dans les établissements scolaires publics.

Article 31 : Aucun établissement scolaire ne peut refuser son accès à une personne handicapée du fait de son handicap... **(Suite à la page 6)**



Education des personnes handicapées : Que disent les textes?

Article 32 : Tout établissement de formation qui accueille des personnes handicapées procède à des aménagements raisonnables en tenant compte de leurs besoins et rend disponible l'accompagnement nécessaire pour faciliter l'éducation effective en fonction du handicap.

Article 33 : L'Etat prend des mesures appropriées pour :

- créer un environnement qui optimise le progrès scolaire et la socialisation;
- employer du personnel et des enseignants y compris des enseignants handicapés qui ont une formation qualifiée en fonction des différents types

de handicap.

Article 34 : L'Etat ainsi que les communautés à la base fournissent aux établissements d'éducation inclusive les appuis technique, humain et matériel nécessaires à leur fonctionnement.

Les modalités pratiques de ces appuis sont fixées par décret pris en Conseil des ministres.

Article 35 : Les apprenants handicapés bénéficient, tout au long de leur scolarité, de soutiens adoptés.

Ils bénéficient également d'un temps supplémentaire et d'un dispositif particulier en fonction de la nature de leur déficience et de l'épreuve

concernée pour les évolutions. Les modalités d'application sont fixées par décret pris en Conseil des ministres

Article 36 : L'Etat apporte une aide financière ou matérielle adoptée aux centres de formation professionnelle privés qui accueillent des personnes handicapées.

Cette aide peut prendre la forme d'une réduction fiscale. L'Etat met du personnel qualifié à la disposition des centres de formation professionnelle privés qui accueillent les personnes handicapées.

Les textes d'application de cette loi ont été pris récemment.

Les Communes et l'éducation des personnes handicapées : Savè donne l'exemple

Trois personnes handicapées de la Commune de Savè bénéficient d'une prise en charge complète pour leurs études académiques ou formation professionnelle. Elles reçoivent chaque année une dotation de la part de la mairie. Cette subvention décidée par le Conseil Communal est inscrite dans le budget



communal. Actuellement à 900 000 FCFA, ce montant doit connaître une augmentation dans le futur, rassure un élu de

la Commune. Cet engagement politique concret de la Mairie de Savè doit faire école auprès des autres communes.